

BULLETIN MUNICIPAL DE PÉROLS-SUR-VEZÈRE

Le mot du Maire

Au moment où personne ne peut dire quelle sera l'issue et le rythme de la pandémie qui nous afflige depuis plus d'un an, il me revient une nouvelle fois l'honneur de vous présenter néanmoins, en mon nom propre et celui de votre conseil municipal, nos meilleurs vœux de bonheur, et surtout de santé, pour vous-même et vos proches, à l'occasion de cette nouvelle année 2021. Qu'elle nous soit plus favorable que la précédente !

Malgré ce handicap, votre conseil municipal s'est employé à poursuivre son action avec la nouvelle équipe en place depuis son élection. L'implication de certains d'entre nous dans notre communauté de communes HCC, le SMAG du PNR de Millevaches et le syndicat de la Diège nous associe pleinement aux activités de ces entités. Vous en trouverez un compte-rendu dans les pages suivantes au travers des CR des conseils municipaux. Les travaux sur la commune se sont poursuivis presque normalement, avec notamment la réfection du tronçon de route entre le pont SNCF et le hameau de La Saulière. L'assainissement du village de Barsanges Haut sera finalement réalisé courant 2021 après presque deux décennies d'atermolements. Il est à noter que nous avons obtenu une aide financière importante de l'état, ce qui n'était pas gagné d'avance, qui permettra à notre commune de maintenir un équilibre financier bienvenu qui autorisera notamment en 2021 de finaliser le montage financier de la transformation de la « Grange Chapelle » où un gîte de grande capacité complètera à l'étage les travaux déjà réalisés au bar « l'Ephémère » qui permettront d'y organiser d'autres activités plus pérennes en cours d'année.

La fibre optique est bien arrivée sur notre commune et il vous sera possible dès le mois de mars de choisir entre les diverses offres commerciales pour accéder enfin au Haut Débit. Un dossier de ce bulletin municipal, ainsi que un Kit de communication » annexé au bulletin vous guidera dans son installation chez vous.

Le projet éolien des Mille Vents porté par la société RWE-NORDEX avance et les premiers résultats du mât de mesure laisse penser qu'il pourrait être mené à bien à la suite de toutes les procédures légales qui se termineront par une décision préfectorale après l'ultime phase d'enquête publique. Une première réunion de concertation avec les quatre conseils municipaux des communes concernées a abordé la question des mesures compensatoires sur lesquelles nous vous informerons prochainement. Comme nous nous étions engagés, le présent bulletin contient un texte de l'association « Mille Vents Debout » opposée au projet. Au moment où, sur la requête d'associations de la même mouvance, un tribunal administratif accuse notre Etat de retard dans la mise en œuvre de la nécessaire transition écologique, vous pourrez ainsi juger vous-mêmes de l'à propos et de la solidité de leurs arguments... Le PLUI de PérOLS-sur-Vézère, sous l'égide de HCC avance lui-aussi et vous pourrez trouver sur le site internet communal, ou en mairie, tous les renseignements.

Malgré le contexte défavorable, la Fête annuelle de notre commune, certes en format réduit, a pu être organisée par le comité des fêtes. Ce dernier est en phase de renouvellement et nous ne pouvons que suggérer aux bénévoles volontaires de se manifester pour rejoindre l'équipe actuelle si dévouée.

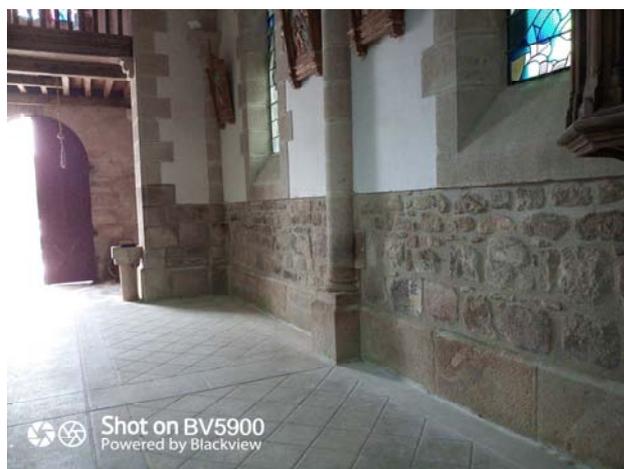
Permettez-moi de vous renouveler tous nos meilleurs vœux pour 2021, en espérant que nous bénéficions au moins d'un bel été, enfin dans des conditions redevenues normales et apaisées.

Janvier 2021, Alain FONFREDE

Petits et gros travaux sur la commune :

Afin d'éviter de trop nombreuses redites, vous trouverez dans les comptes rendus des conseils municipaux et de la commission des travaux des indications sur les petits et gros travaux déjà réalisés, entrepris ou programmés. Nous éditons néanmoins quelques photos des travaux d'embellissement du bourg et des hameaux de la commune, qu'ils soient effectués par le personnel communal ou par des particuliers bénévoles.

C'est ainsi que l'église de Pérols-sur-Vézère a été le théâtre d'une opération de grand nettoyage exécutée avec beaucoup de maestria par un groupe de bénévoles sous l'égide du comité des fêtes. Notre église Saint Côme et Saint Damien en avait bien besoin après ses plus de 120 années d'existence. Les quelques photos suivantes de l'intérieur, après les travaux, donnent une bonne idée de l'ampleur des travaux et de leur plein succès.



Informations fournies par la Mairie :

➤ Horaires de la mairie :

- Lundi et jeudi, de 9h à 12h. Mardi, mercredi et jeudi, de 13h30 à 17h30.
- Secrétariat fermé le vendredi.
- **Fermeture secrétariat pour congés : 10 au 28 août 2020 -**
- **En cas d'urgence : 06 88 90 02 44**

➤ Etat civil du second semestre 2020 :

- Naissance :
 - Abel HERNANDEZ, né le 16 novembre 2020 à Ussel, fils de Esteban HERNANDEZ et de Charlotte MONTELY domiciliés à Pérols, 5, Rue du Puits.
- Mariage : 0
- Décès et inhumations : 3
 - Madame Jeanne BERIARD décédée le 20/11/2020 à La Rivière de Corps (10) et inhumée à Pérols le 30/11/2020.
 - Madame Raymonde ORLIANGES décédée le 28/10/2020 à Ussel, incinérée à Tulle le 02/11/2020. Urne déposée dans le caveau familial à Pérols le 03/11/2020.
 - Madame Edith NOIRT décédée le 25/08/2020 à Pérols et inhumée à Pérols le 27/08/2020.

➤ **Service des déchets de HCC :**

IL NOUS FAUT TOUJOURS RAPPELER QUE LES ORDURES MENAGERES DOIVENT ETRE DEPOSEES DANS LES BACS A ORDURES APRES AVOIR ÉTÉ ENCLOSÉS DANS DES SACS PLASTIQUES FERMÉS
LES CARTONS DE GRANDE TAILLE, OU EN TROP GRAND NOMBRE, DOIVENT ETRE PORTES A LA DECHETTERIE.

La commune de Pérols-sur-Vézère est collectée **chaque Vendredi.**

➤ **Déchetterie de Bugeat : Rappel des horaires d'ouverture**

- Du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h, sauf le jeudi.
- **Vos encombrants sont les bienvenus à la déchetterie de Bugeat qui est faite pour cela...**

➤ **Diffusion internet du bulletin municipal :**

Nous rappelons que le bulletin municipal peut être envoyé par voie électronique à toute personne qui le demandera et fournira son adresse email au secrétariat de la mairie :

perols-sur-vezere@mairie19.fr

Vous pouvez aussi consulter ce site pour y retrouver des informations sur notre commune.

➤ **Fréquentation de l'aire communale de camping-cars :**



Ce jour-là, ce sont 11 camping-cars qui colonisaient l'aire ad hoc

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2020

Présents : Alain FONFREDE, Bernard POUYAUD, Yvette ORLIANGES, Stéphanie BANETTE, Jean-Luc COURTEIX, Marine FONFREDE, Estéban HERNANDEZ, Véronique GORSSE, Éric ROUGIER, Dominique ARVIS

Excusée : Chantal THEODORE

1 - Assainissement du village de Barsanges :

Dans le cadre de la relance dans les territoires, le gouvernement a décidé de doter la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) de 1 milliard d'euros de crédits supplémentaires, au soutien des investissements des collectivités territoriales. 3 thématiques retenues :

- Transition écologique : rénovation thermique et mobilité, réaménagement des espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur,
- Résilience sanitaire (MSP, mise aux normes des équipements sanitaires, travaux réseau d'assainissement),
- Préservation du patrimoine public historique et culturel.

Pour aider au financement des travaux de création d'un assainissement collectif au village de Barsanges, la commune de PEROLS SUR VEZERE demande à bénéficier du DSIL à hauteur de 50% sur une dépense subventionnable de 187 500 € H.T. Soit une subvention de 93 750 €.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Septembre - octobre 2020 : Consultation des entreprises,
- Novembre 2020 : Choix des prestataires et élaboration des marchés de travaux,
- Décembre 2020 : Préparation et exécution des travaux.

La durée de réalisation prévisionnelle des travaux est estimée à 3 mois. Les dossiers de demande de subvention doivent être impérativement déposés en Sous-Préfecture pour le 07 septembre 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et approuve le calendrier prévisionnel.

2 - Point sur les travaux :

Bar éphémère :

La pose d'un chauffe-eau et de l'éclairage à Leds a été effectuée par l'entreprise Jean-Philippe LAIR. Coût de l'opération : 1 731,36 € T.T.C et des travaux de plâtrerie, isolation et peinture effectués par l'entreprise Franck CHAPEYRON. Coût de l'opération 7 939,20 € T.T.C.

Travaux de voirie 2020 :

Ceux-ci sont réalisés par l'entreprise EUROVIA et consistent en l'élargissement et au renforcement de la voie communale n°7 de La Saulière. Ces travaux sont terminés. La pose de l'enrobé est prévue pour le 11 septembre 2020.

3 - Questions diverses

Constitution de la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) :

La communauté de commune HCC, dans les 2 mois qui suivent l'installation du nouveau conseil communautaire, doit proposer à la Direction des Finances Publiques de la Corrèze, une liste de 40 noms de commissaires afin de créer la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

La personne désignée doit respecter les critères suivants :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'union européenne,
- Avoir 25 ans minimum,
- Être familiarisée avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- Être inscrit aux rôles des impositions directes de la communauté ou des communes membres.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, propose Yvette ORLIANGES qui accepte.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme QUINSAC, propriétaire d'une résidence secondaire au village de Coudert qui demandent l'installation d'un éclairage public sur le chemin d'accès desservant leur propriété ainsi que celle de M. Johnson également propriétaire d'une résidence secondaire à Coudert.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte cette demande et donne tous pouvoirs au Maire pour la suite à donner.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé au conseil municipal et co-signés par plusieurs habitants du Bourg de Pérols sur Vézère concernant des nuisances sonores et olfactives causés par des chiens. Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré le propriétaire des chiens et que celui-ci s'est engagé oralement à faire le nécessaire afin de limiter au maximum ces nuisances (mise en place d'un système d'assainissement, pose de colliers anti-aboiements). Un courrier réponse sera fait aux signataires du courrier.

Association Mille Vents Debout :

Par mail du 4 août 2020, les membres du bureau Mille Vents Debout, demandent la publication d'un droit de réponse au « Mot du Maire » paru dans le bulletin municipal du mois de juillet. Après avoir demandé avis du conseil municipal, il en est ressorti une réponse majoritairement négative quant à l'autorisation d'un droit de réponse dans le bulletin municipal et *a fortiori* sur le site internet de la commune. Le projet éolien est là, il n'est qu'au stade d'étude, les élus ont voté cela en large majorité, et les informations connues par la mairie ont toujours été disponibles et transparentes.

Pour autant, lors de la prochaine publication du bulletin municipal, début 2021, cette association, pourra y publier une information à la condition que celle-ci ne soit pas polémique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020 A 18H00

Présents : Alain FONFREDE, Bernard POUYAUD, Yvette ORLIANGES, Stéphanie BANETTE, Jean-Luc COURTEIX, Marine FONFREDE, Véronique GORSSE, Éric ROUGIER, Dominique ARVIS

Excusés : Chantal THEODORE, Esteban HERNANDEZ

1 - Désignation des représentants communaux aux commissions de HCC :

Lors du conseil communautaire du 1^{er} octobre 2020, Monsieur Pierre CHEVALIER, président de la communauté de communes de HCC, informe qu'au regard des articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1 peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil communautaire, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ». Il propose la création des 5 commissions communautaires thématiques suivantes dans lesquelles la participation des conseillers municipaux des communes membres est prévue.

Ces commissions seront présidées par les vice-présidents en charge des thématiques. Leur fréquence sera trimestrielle et elles se réuniront à 18h. Des sessions de formation seront proposées en novembre et décembre aux élus inscrits dans les commissions

Pour la commune de PEROLS SUR VEZERE, ont été désignés les élus suivants :

- **Commission ressources** : finances, projet d'administration et ressources humaines, hygiène, sécurité et conditions de travail, informatique, communication, évaluation prospective, pilotage : **ORLIANGES Yvette, membre titulaire et ROUGIER Éric, membre suppléant.**
- **Commission économie et attractivité** : économie, tourisme, image et marketing territorial... : **GORSSE Véronique, membre titulaire et FONFREDE Marine, membre suppléant.**
- **Commission proximité et citoyenneté** : enfance, jeunesse, accueil, vie locale, santé, insertion, gens du voyage, culture, patrimoine, équipements sportifs, sport... : **BANETTE Stéphanie, membre titulaire et THEODORE Chantal membre suppléant.**
- **Commission préservation de l'environnement** : assainissement non collectif, eau et gestion des milieux aquatiques : **POUYAUD Bernard, membre titulaire et COURTEIX Jean-Luc, membre suppléant.**
- **Commission aménagement de l'espace** : projet de territoire, urbanisme, habitat mobilité et transition écologique, gestion de l'immobilier) : **ARVIS Dominique, membre titulaire et HERNANDEZ Esteban, membre suppléant.**

Ces commissions instruisent des dossiers proposés par les services ou les élus, engagent un travail et émettent un avis avant le bureau ou le conseil communautaire.

2 - Assainissement du village de Barsanges :

L'analyse des offres concernant la création d'un assainissement collectif à Barsanges a été faite par le cabinet d'études DEJANTE. Les résultats du classement de ces offres sont les suivants :

- Lot n°1, Station d'épuration, attribué à l'entreprise Miane et Vinatier pour un montant de 62 420 € H.T.
- Lot n°2, Canalisations et accessoires, attribué à l'entreprise Miane et Vinatier pour un montant de 68 249.06 € H.T.
- Lot n°3, Tests préalables à la réception attribué à l'entreprise A3SN pour un montant de 9 050 € H.T.

Soit un montant total H.T. des 3 lots de 161 466 € H.T.

A noter que la commune, pour aider au financement de ces travaux, bénéficiera de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 50% du montant H.T des travaux, soit une dotation maximale de **93 750 €.**

Par ailleurs, le Maire précise que lors de l'exécution des travaux de création de l'assainissement, les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de téléphone seront également réalisés.

3 - Achat de barrières de sécurité :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter une dizaine de barrières de sécurité qui sont nécessaires à de multiples occasions et que la commune doit emprunter aux communes voisines.

Trois devis sont présentés :

- VEDIF Collectivités : 430 € H.T.
- DMC Direct : 459 € H.T.
- Direct Collectivités : 550 € H.T.

Le conseil municipal retient le devis de la société VEDIF Collectivités et autorise le Maire à signer le bon de commande.

4 - Divers

Désignation d'un correspondant défense :

Le Maire donne lecture d'un mail du Délégué Militaire Départemental (DMD) adjoint de la Corrèze qui indique que conformément à la circulaire du secrétariat d'Etat à la défense chargée des anciens combattants du 26 octobre 2001, il doit être procédé à la mise en place d'un correspondant défense (CORDEF) au sein de chaque commune française.

L'élu désigné par le conseil municipal devient l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département sur les questions de défense. A ce titre, il entretient des relations étroites avec la délégation militaire départementale laquelle, en retour, l'informe autant que de besoin de l'actualité défense nationale et départementale.

A l'issue des élections municipales de 2020 de nouveaux CORDEF vont donc être désignés par les conseils municipaux et il appartiendra à la DMD de les instruire et/ou de les informer lors de réunions au sein des arrondissements dès janvier 2021 selon des modalités d'organisation qui seront communiquées ultérieurement.

Afin de maintenir à jour la liste des CORDEF de la Corrèze, le conseil municipal désigne **Yvette ORLIANGES** pour représenter la commune de PEROLS SUR VEZERE

Vente des biens (succession de M Robert CHADEBECH) :

Suite au décès de Madame CHADEBECH, le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté, à la fois par ses héritiers et par l'office notarial de Meymac concernant la mise en vente de ses biens. A savoir une maison au 5 Place du 19 mars 1962 et une grange/étable Impasse du Couderchou à PEROLS SUR VEZERE. Par ailleurs, le Maire indique que M. CHADEBECH était propriétaire d'une grange située Rue du Coudert des Ânes à PEROLS SUR VEZERE. Celle-ci est attenante à une autre grange appartenant à M. LEGUERN. Ces deux granges avaient été signalées dangereuses par la commune aux deux propriétaires. Par courriers respectifs du 14 août 2012 et du 13 septembre 2012, ils se sont engagés à en faire don à la commune. Mais en raison d'une succession compliquée suite au décès de Monsieur CHADEBECH, les granges sont restées en l'état.

Aujourd'hui, la succession réglée, la commune va pouvoir devenir propriétaire de cette grange et faire procéder à sa démolition.

Les cabanes de Coudert :

Le maire présente au conseil municipal un projet conduit par Sébastien ARVIS, de construction de 4 ou 5 lodges en bois dans une démarche éco responsable.

A savoir :

- Pas de béton, fondation type KRINNER,
- Mur en ossature bois,
- Bardage extérieur en bois ou en bardeau.

Un lodge serait destiné à la location saisonnière et les autres seraient destinés à la vente, mais par pour de la résidence principale. Plutôt en style « glamping ». (Le **glamping** c'est l'alliance de glamour et de camping, pour camper avec tout le confort au cœur de la nature) ou lieu de télétravail ou accueil de sportifs.

Le conseil municipal est prêt à soutenir ce projet et à apporter son aide administrative. Après discussion autour de ce projet, le conseil municipal dans son ensemble, émet un avis plutôt favorable à ce projet et souhaite une réflexion collective avec le porteur de projet.

Projet éolien des Mille Vents :

Le Maire laisse la parole à M. Bernard POUYAUD, 1^{er} adjoint, qui souhaite faire un bref résumé sur le projet éolien pour information des nouveaux élus. Il indique au conseil municipal que, début 2019, la mairie a été contactée par la société NORDEX au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Pérols sur Vézère, Bugeat, Bonnefond et Gourdon-Murat. Le conseil municipal en place à ce moment-là a émis un avis favorable au projet, et en premier lieu à l'installation d'un mât de mesure du vent.

Mi-septembre 2019, la société NORDEX a alors installé un mât de mesure sur une parcelle située sur la commune de BUGÉAT qui analyse la force des vents ainsi que le passage des chauves-souris. Des

études acoustiques sont également menées sur le territoire afin de relever le niveau de bruit ambiant de la zone étudiée.

Il ajoute qu'une requête à l'encontre de la seule commune de Pérols sur Vézère a été déposée devant le tribunal administratif de Limoges par l'association Mille Vents Debout née le 27 janvier 2020 et dont le siège social se situe 8, OrLuc - 19170 Pérols sur Vézère.

Exposé fait, il demande aux conseillers municipaux de bien vouloir exprimer leur opinion sur le projet. La discussion s'engage au sein du conseil municipal et en conclusion, l'unanimité des membres présents confirme l'avis favorable à l'étude et apporte leur entier soutien au maire, notamment en ce qui concerne les attaques personnelles dont il fait l'objet.

Noël des enfants et des aînés :

Cette année, en raison de la crise sanitaire le repas de fin d'année ainsi que le goûter offert aux enfants avec distribution des cadeaux ne seront pas organisés. La distribution des colis des aînés et cadeaux aux enfants sera assurée par les conseillers municipaux.

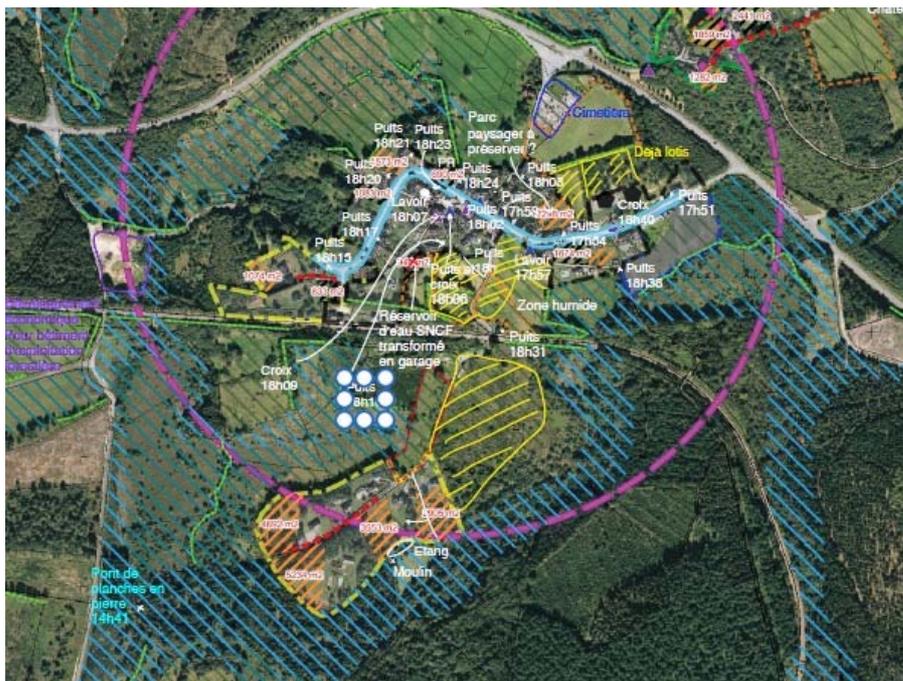
Courrier de Monsieur Jean NONY :

Le Maire donne lecture du courrier de M. Jean NONY qui propose la mise en valeur des vestiges anciens dans le Bourg. Le conseil municipal émet un avis globalement favorable au projet et félicite Jean NONY de cette initiative. Rendez-vous sera pris avec M. NONY et la commission des travaux pour voir ce qu'il est possible de faire.

La séance est levée à 22h15.

➤ **Le PLUI de la commune de Pérols-sur-Vézère :**

Lors de la réunion tenue à la mairie le 9 octobre avec le bureau d'étude en charge du dossier de PLUI de la commune de Pérols sur Vézère conduit par HCC, des membres du conseil municipal ont traité de son contenu en ce qui concerne le bourg et les différents villages et hameaux de la commune. Les cartes amendées qui résultent de cette réunion sont accessibles sur le site Internet de la commune. A titre d'exemple et d'information, nous joignons seulement ici celle concernant le bourg.



➤ **La fibre arrive sur de la commune de Pérols-sur-Vézère :**

Le 26 janvier 2021 les acteurs du développement de la fibre optique sur la commune de Pérols sur Vézère ont présenté au conseil municipal les étapes finales de la mise à disposition des usagers de ces équipements et de la chronologie de sa commercialisation.

NOUVELLE-AQUITAINE THD, LE PLUS GRAND RÉSEAU PUBLIC FIBRE DU SUD-OUEST

LA CORREZE 100% FIBRE EN 2021

LE TRÈS HAUT DÉBIT PARTOUT ET POUR TOUS

BUGEAT, BONNEFOND, ST MERD LES OUSSINES, PEROLS SUR VEZERE
Communes fibrées par les collectivités

Réunion de préparation au lancement de la commercialisation du réseau public fibre
26 janvier 2021

Un grand réseau public financé par vos collectivités

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale

avec le soutien de Et réseau construit par

Le rôle de chacun



Un dossier complet, « KIT de communication », composé d'un flyer et d'un document récapitulatif « Mon guide pour la fibre », sera distribué aux habitants de la commune en même temps que ce bulletin municipal, ou accessible sur le site internet de la commune pour ceux qui reçoivent ce bulletin par voix électronique. Dans la page suivante vous trouverez quelques informations tirées de ces documents mis à votre disposition par la mairie.

De la construction à la commercialisation

Fin de la construction
du réseau

+ 3 mois de gel commercial
Délai légal minimum et incompressible

Ouverture commerciale du réseau



Selon son calendrier, DORSAL construit le réseau jusqu'en limite de propriété privée puis le livre à NATHD.



NATHD prend le réseau en exploitation et le commercialise aux opérateurs avec différentes offres d'accès dans son catalogue de service.

**Les Fournisseurs
d'accès à Internet**

À partir du jour d'ouverture commerciale, les habitants peuvent s'abonner auprès d'un opérateur présent sur le réseau.



Focus sur la plaque de « POSI » :

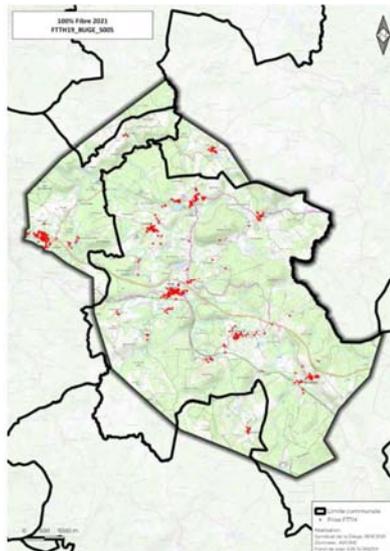
- Ouverture commerciale de la plaque : [MI - FEVRIER](#)
- 358 prises et autant de foyers/entreprises connectés

PEROLS SUR VEZERE : 264 prises

BUGEAT : 71 prises

ST MERD LES OUSSINES : 15 prises

BONNEFOND : 8 prises



Le guide pour la fibre qui sera mis à disposition des usagers

➤ **Implantations d'un parc éolien RWE-NORDEX, partiellement implanté sur la commune de Pérols-sur-Vézère :**

Voici les deux lettres d'information des porteurs du projet, datées de octobre 2020 et janvier 2021.



Lettre d'information
n°5 - Octobre 2020

**PROJET ÉOLIEN
DES MILLE VENTS**

NORDEX

ÉDITO



Chers habitants des communes de Bugeat, Bonnefond, Pérols-Sur-Vézère et Gourdon-Murat,

Nous remercions l'ensemble des participants au forum d'information du 16 juillet. Cet événement était l'occasion de vous informer sur le fonctionnement de l'éolien et du marché de l'électricité en France, de vous présenter le projet mais également de recueillir vos propositions. Cette lettre vous donnera les dernières actualités autour de celui-ci.

Une visite du parc éolien de Saint-Bonnet-de-Bellac sera organisée le 21 novembre, nous vous donnons également rendez-vous pour un atelier de travail le 9 décembre 2020. Nous vous attendons donc nombreux !

En outre, nous vous informons que pour des raisons structurelles, la filière développement de NORDEX France se rapproche de l'entreprise allemande RWE – un des leaders de l'énergie renouvelable en Europe.

Bonne lecture et à très vite pour le prochain événement de concertation.

Clément Chazalnoël – Chef de projet NORDEX France

..... QUI EST RWE ?

RWE Renewables est un développeur et producteur d'électricité verte, présent sur le marché de l'éolien sur terre et en mer, du solaire et du stockage d'énergie. Le rapprochement entre RWE et le service développement de NORDEX France garantit une présence de la société du développement à l'exploitation du parc.

 120 années d'expertise	 9000 MW dans le monde (60% en Europe)	 3500 collaborateurs (dans le monde)	 3^e acteur des énergies renouvelables en Europe
---	---	---	---


Une éthique de développement
dans la concertation, l'engagement et
le respect des territoires

Ci-dessus la première page de la 5ème lettre d'information et en page suivante la sixième, toutes les deux disponibles en mairie

Projet éolien des Mille Vents

ÉDITO



Chères habitantes, chers habitants des communes de Bugéat, Bonnefond, Pérols-Sur-Vézère et Gourdon-Murat,

L'ensemble des équipes de RWE Renewables France (ancienne branche développement de la société NORDEX France), Mazars et moi-

même vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

En raison des conditions sanitaires actuelles, la démarche de concertation a dû se réinventer en 2020. Afin de poursuivre le travail d'information et de réflexion entrepris avec vous, nous vous avons proposé différents formats d'événements. Début décembre, une deuxième vidéo d'information vous

présentant l'état d'avancement des études a été mise en ligne sur le site internet du projet.

Puis, nous nous sommes rendus sur vos communes les 9 et 10 décembre 2020 pour organiser des **stands d'information itinérants**. L'objectif était d'échanger avec vous sur les premiers résultats des études et de réfléchir à des propositions d'implantation des éoliennes.

La démarche de concertation se poursuit tout au long de l'année 2021 et nous vous proposons de découvrir cette nouvelle lettre d'information.

Bonne lecture et à très vite !

Clément CHAZALNOËL
Chef de projets éoliens - RWE Renewables France

Rendez-vous pour l'atelier de co-construction n°1

Afin de vous informer des avancées des études et de poursuivre le travail de réflexion autour des trames d'implantation, RWE Renewables France et Mazars ont le plaisir de vous inviter au 1er atelier de co-construction de l'année :

Le mardi 23 février 2021

À la salle communale de Bonnefond

3 sessions d'1h30 : • Session 1 : de 14h à 15h30

• Session 2 : de 16h à 17h30 • Session 3 : de 18h à 19h30

Si les modalités de participation à l'événement venaient à changer en raison de la crise sanitaire, nous vous tiendrons informés dès que possible.

Afin de réguler l'affluence, merci de vous inscrire impérativement en indiquant votre horaire de passage auprès d'**Ophélie JOVELIN (équipe concertation de Mazars)** : ophelie.jovelin@mazars.fr - 07 61 58 56 91

ou bien en vous inscrivant sur le site internet du projet à l'adresse : www.projeteolien-millevents.fr ou en flashant le code



Retour sur... les stands d'information itinérants

RWE Renewables France s'est rendu dans vos communes les 9 et 10 décembre 2020 afin de vous présenter les premiers résultats de l'étude écologique réalisée par le bureau d'études indépendant ENCIS Environnement. La carte ci-contre vous présente la synthèse des contraintes et des enjeux identifiés.

Les enjeux écologiques nous permettront de co-construire une trame d'implantation adaptée au territoire lors du prochain atelier de concertation. Nous y ajouterons aussi les enjeux paysagers et acoustiques.

Lors de ces journées, nous avons eu l'occasion d'échanger avec une cinquantaine d'habitants dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Nous vous remercions pour ces moments d'échanges et souhaitons vous partager notre retour en images !



Carte synthétique des enjeux environnementaux

BONNEFOND

PÉROLS SUR-VEZÈRE

BUGÉAT

GOURDON MURAT

www.projeteolien-millevents.fr

Clément CHAZALNOËL
Chef de projets éoliens
clement.chazalnoel@rwe.com

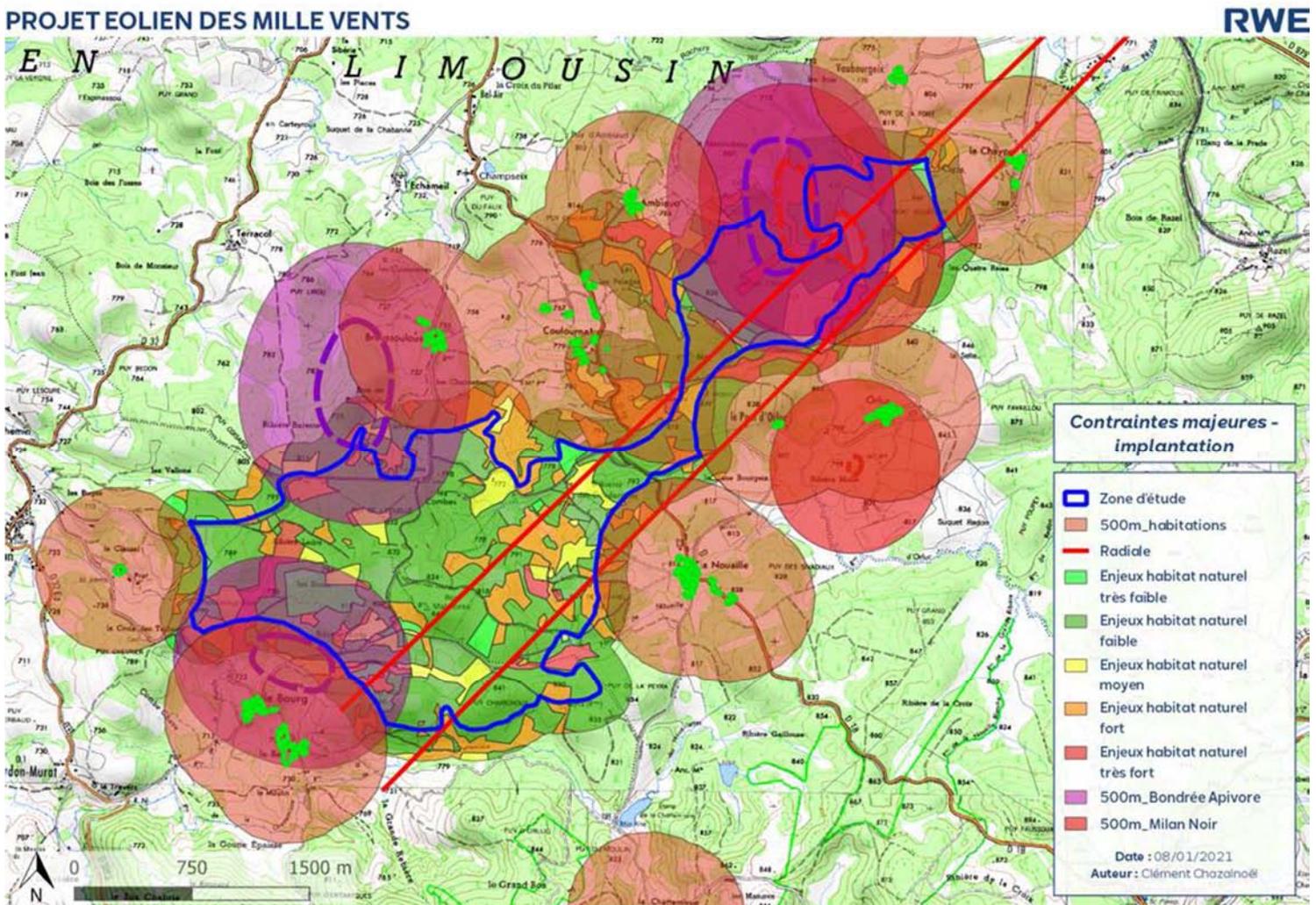
Ophélie JOVELIN
Équipe Concertation de Mazars
ophelie.jovelin@mazars.fr

Partenaire concertation : **mazars**

Les porteurs du projet éolien des Mille Vents, RWS NORDEX, ont tenu le jeudi 14 janvier 2021 à la mairie de Bugeat le troisième comité d'élus des quatre communes de Bonnefond, Bugeat, Gourdon-Murat et Pérols sur Vézère, consacré à des échanges sur les sujets suivants :

- Partager les dernières actualités autour du projet et les premiers résultats des études,
- Echanger autour des propositions de trames d'implantation,
- Amorcer la réflexion autour des mesures compensatoires et d'accompagnement

Cette réflexion se poursuivra avec les habitants lors des prochains événements de concertation d'ores et déjà prévus sur les quatre communes dès février 2021.



Carte synthétisant les contraintes identifiées

Un compte-rendu détaillé des questions posées par les élus et des réponses apportées est disponible abordant notamment les premières mesures de compensation formulées par les quatre communes.

L'association **MILLE VENTS DEBOUT** ayant demandé l'insertion dans un bulletin municipal d'un texte d'information présentant ses revendications et le conseil municipal du 4 septembre ayant favorablement répondu à cette demande « à la condition que celle-ci ne soit pas polémique », vous trouverez en page suivante le texte, tel qu'il nous a été communiqué.

Texte à insérer dans la rubrique VIE DES ASSOCIATIONS du bulletin municipal de Pérois sur Vézère à paraître fin janvier 2021.

En ce début d'année 2021, l'association MILLE VENTS DEBOUT pour la Protection du Plateau de Millevaches présente tous ses voeux de santé et de bien-être aux habitants de Pérois sur Vézère.

Notre jeune association a été créée il y a maintenant un an dans le but de défendre notre environnement et notre cadre de vie, avec la volonté d'informer la population sur la réalité des nuisances environnementales, sanitaires, économiques, touristiques et immobilières engendrées par l'éolien industriel en général et plus particulièrement par le projet de parc éolien présenté par RWE/Nordex.

Pour vous permettre de mieux nous connaître, nous vous présentons ci-dessous les buts principaux de l'association tels qu'ils figurent dans nos statuts déposés en préfecture le 3 février 2020:

L'association a pour buts principaux, dans le département de la Corrèze, notamment dans le territoire de l'intercommunalité Haute Corrèze Communauté, dans celle de Vézère Monédières Millesources, dans le Parc Naturel du Plateau de Millevaches, et plus particulièrement dans les communes de Bonnefond, Bugeat, Gourdon-Murat et Pérois sur Vézère, de:

– défendre l'environnement et protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti, la qualité des paysages, les sites et le patrimoine

– lutter contre toutes les atteintes qui pourraient être portées à l'environnement, aux hommes, à la faune et à la flore et notamment chaque fois qu'elles seraient susceptibles de toucher aux caractères naturels des espaces et des paysages, aux équilibres biologiques et, d'une façon générale, à la santé et à la sécurité des hommes, des animaux et des choses.

– lutter, y compris par toutes actions en justice, contre tous projets d'installations industrielles, notamment les installations de parcs éoliens, dont les caractéristiques seraient incompatibles avec les sites remarquables, paysages, monuments, équilibres biologiques, espèces animales et végétales, et avec la santé et la sécurité des habitants du territoire concerné.

C'est donc dans ce cadre que nous avons très rapidement fait entendre notre voix citoyenne sur le projet de parc éolien porté par la société RWE/Nordex, projet ayant obtenu comme vous le savez l'avis favorable du conseil municipal à la poursuite des études de faisabilité et un accord de principe pour son implantation sur le territoire communal.

Notre objectif premier a été de diffuser une contre-information argumentée auprès des administrés, des élus et des institutions départementales et régionales, pour éveiller les consciences sur la réalité préjudiciable et

occultée de l'éolien industriel et plus particulièrement du projet RWE/Nordex.

Nous avons recruté des adhérents, une cinquantaine maintenant, diffusé des lettres d'information et des communiqués de presse, sollicité le PNR et organisé une première réunion publique qui a réuni une centaine de personnes.

Nous avons reçu le soutien de la dizaine d'associations mobilisées depuis des années déjà contre l'éolien industriel en Corrèze et en Limousin où les projets prolifèrent comme partout en France.

Nous avons également engagé un recours auprès du tribunal administratif de Limoges pour vérifier de potentielles irrégularités survenues en conseil municipal lors de délibérations ou votes portant sur le projet éolien RWE/Nordex.

Nous affirmons avec force que notre association n'est absolument pas opposée au développement économique de notre territoire, au contraire, nous sommes pour la promotion d'activités économiques respectueuses de notre environnement, celles valorisant les ressources humaines et naturelles de notre territoire, celles préservant notre habitat, ce qui n'est, à l'évidence, pas le cas du projet de parc éolien qui nous concerne. Nous voulons tout simplement défendre notre environnement, notre santé, notre patrimoine et privilégier l'intérêt général avant l'intérêt privé de promoteurs industriels gavés aux subventions publiques et de propriétaires fonciers.

Nous avons des raisons d'être optimistes car de récentes décisions administratives ou préfectorales ont retoqué plusieurs projets éoliens voisins dont celui de Veix au Peuch Géant, de Xaintrie au Deyroux ou encore celui de St Priest. Le PNR, de son côté, a voté une motion en décembre 2019 proscrivant l'implantation d'éoliennes dans la ZPS (zone de protection spéciale) Millevaches ou dans la zone tampon de 3000 mètres autour du site, zone dans laquelle RWE/Nordex prévoit d'implanter son projet de parc.

Nous appelons tous les citoyens et habitants à nous rejoindre pour soutenir notre action et s'opposer au projet RWE/Nordex car son implantation impacterait notre région et sa population pour des décennies. N'hésitez pas à nous contacter pour échanger.

Le bureau de l'association Mille Vents Debout pour la Protection du Plateau de Millevaches

Email: contact@milleventsdebout.fr

Siège Social: Orluc 8, 19170 Pérois sur Vézère

Président: François Vanbesien, tel: 06 08 61 81 51

Vice-Président: Guy Garnier, [tel:06 74 65 37 58](tel:0674653758)

Secrétaire: Dominique Théron, tel: 06 08 93 11 01

L'association MILLE VENTS DEBOUT, ayant fait état dans le texte précédent du recours qu'elle a engagé auprès du tribunal administratif de Limoges à l'encontre de la seule commune de Pérois sur Vézère, nous reprenons partiellement la conclusion du document que nous avons remis à la sous-préfecture de Ussel en réponse à ce recours :

« Ce recours reprend les affirmations, la plupart erronées, que nous avons déjà dénoncées dans plusieurs bulletins municipaux. Nous n'y voyons qu'une manière malsaine de calomnier le supposé manque de probité du maire et du conseil municipal, ce qui nous paraît devoir être qualifié de « processus diffamatoire. Il est déjà suffisamment difficile de gérer et d'administrer une commune, pour qu'il paraisse incongru de mettre en péril la confiance des habitants de la commune en leurs élus par des accusations infamantes, au risque d'attiser des antagonismes communaux. Heureusement, cette confiance leur fut renouvelée à une large majorité lors des dernières élections.

Ajoutons enfin, qu'à nos yeux, l'opposition sans aucune nuance de cette association au projet ne s'exprime avec une telle véhémence qu'à l'encontre de la seule commune de Pérois sur Vézère, et non à l'encontre des 3 autres communes concernées : Bugeat, Bonnefond et Gourdon-Murat qui regroupent pourtant 5 des 6 éoliennes projetées. Nous y voyons donc, surtout et avant tout, la manifestation d'une animosité particulière à l'égard du maire, dont est explicitement mise en doute l'honnêteté, et de son conseil municipal.

Enfin, cette posture de l'association paraît de facto davantage motivée par l'évident refus de voir des éoliennes depuis les fenêtres de leurs habitations saisonnières, plutôt que par un éventuel et justifiable plaidoyer des supposés déboires économiques, touristiques ou environnementaux, sur lesquels on peut certes discuter, à condition que ce soit sur la base d'arguments fondés.

Nous nous tenons à la disposition de l'administration pour préciser d'éventuels points de cette défense présentée pas le maire et le conseil municipal de Pérois sur Vézère, n'ignorant pas que la décision finale sera celle du Préfet, après la procédure légale d'enquête publique. »

Ajoutons enfin que les avis du conseil municipal de la commune de Pérois sur Vézère, du conseil départemental de la Corrèze, du parc naturel régional de Millevaches, des communautés de communes HCC et V2M, quels qu'ils soient, ne sont que consultatifs et que c'est le préfet de la Corrèze, et lui seul, qui *in fine*, à l'issue de la consultation publique réglementaire, donnera ou non son aval au projet éolien des Mille vents.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Natourau Regionau de Miuvachas en Lemosin

n°16
novembre
2020

L'ÉCHO DU PARC

la lettre d'information aux élus

Édito du Président



Le 22 septembre dernier vous m'avez accordé votre confiance en me confiant la responsabilité du syndicat mixte du PNR.

Je tenais, en premier lieu à remercier chaque délégué très chaleureusement.

Fidèle à ma profession de foi, je viendrai à votre rencontre dans les prochaines semaines. J'organiserai des réunions de secteur afin d'échanger sur l'avenir et les compétences du SMPNR. Les élus du bureau concernés par chaque secteur m'accompagneront. Cela sera l'occasion de mieux connaître vos attentes et vos besoins. Ce temps d'échange sera le signal d'un nouveau départ pour notre syndicat.

Cette nouvelle page s'écrira avec l'ensemble du comité syndical, son nouveau bureau, mais également avec chacun de vous. Les cycles de conférences, que j'appelle de mes vœux, et que nous organiserons sur tout le territoire, vous concerneront tous. Je souhaite que vous y veniez nombreux afin d'apporter votre contribution au débat, ou simplement pour vous informer.

Dans cette optique l'Echo du Parc prend, lui aussi, un nouveau départ. Vous serez donc régulièrement informé des actions et projets du syndicat mixte.

Notre syndicat est géré par quelques-uns d'entre vous. Pour moi, il est l'affaire de tous !

Philippe Brugère,

Président du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin



COVID - 19

En raison de la situation sanitaire actuelle et en application des instructions données par le Gouvernement, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin prend toutes les dispositions pour garantir la sécurité de tous.

Ainsi, les prochaines réunions sont annulées.

Les équipes continuent leur activité en télétravail et peuvent répondre à vos questions par mail sur leur mail professionnel habituel. Une permanence téléphonique est également organisée au 05 55 96 97 00.

- Cliquez ici pour retrouver les adresses mails -

Nous vous remercions de votre compréhension.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Les membres du Bureau syndical ont choisi d'élire 9 vice-Présidents :

1^{er} VP : Nathalie Delcouderc- Juillard

2^{ème} VP : Geneviève Barat

3^{ème} VP : Jérôme Orvain

4^{ème} VP : Christophe Arfeuillère

VP : Michel Lacouturière

VP : Renée Nicoux

VP : Catherine Hornebeck

VP : Bernard Pouyau

VP : Gérard Salviat

Nouveau !

Les comptes-rendus des réunions de Bureau et Comité syndicaux seront bientôt disponibles sur le site du Parc à l'adresse suivante : www.pnr-millevaches.fr/instances.



Et aussi...

Retrouvez les éditions du Parc sur son site internet !

www.pnr-millevaches.fr/-Brochures-

Retour de deux COPIL Natura 2000

Le jeudi 22 octobre 2020 à Peyrat-le-Château se sont tenus les comités de pilotage de deux sites Natura 2000 : « Vallée de la Gioune » et « Landes et zones humides autour de Vassivière ». Un format « allégé » des séances a été organisé par les services de l'Etat, pour tenir compte de la situation sanitaire : seuls les élus des collectivités ont été conviés en séance, le principal point d'ordre du jour étant le transfert du portage de l'animation des sites, de l'Etat vers les collectivités territoriales.

Après que les animatrices aient présenté leur bilan triennal, il a été proposé de procéder au transfert de portage pour 3 années. Pour rappel, cette notion de portage englobe deux volets :

- la désignation d'une structure porteuse, qui assure le rôle de maître d'ouvrage de l'animation Natura 2000 (paiement des salaires, frais et prestation et encaissement des subventions).

- l'élection d'un président de Comité de Pilotage, issu d'une collectivité concernée par le site, qui candidate en son nom propre.

Le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement du Parc naturel régional de Millevalches en Limousin (SMPNR) était le seul candidat à la fonction de structure porteuse (délibération de décembre 2019).

Pierre Hoestelle, élu municipal de la commune de Faux-la-Montagne et délégué au SMPNR au titre de la communauté de communes Creuse Grand Sud s'est porté candidat à la présidence des deux comités de pilotage, au titre de son mandat de délégué au SMPNR. Aucune opposition ne s'est manifestée au sujet des candidatures du SMPNR ni à celle de Pierre Hoestelle.

A l'issue de ces 2 comités, le nombre de sites N 2000 portés par le SMPNR s'élève donc à 6, pour un objectif final de 10 sites sur les 14 que compte le PNR. Cet objectif devrait pouvoir être atteint début 2021, à l'occasion des comités de pilotage des sites localisés en Corrèze et de celui de la ZPS Plateau de Millevalches.



La Gioune • M.Legros



Bilan de la saison estivale à la Maison du Parc

Cette année inédite a été propice aux découvertes près de chez soi !

Les espaces naturels et ruraux ont eu la cote cet été, avec un surcroît de fréquentation notable. Plus de 4000 personnes ont franchi la porte de la Maison du Parc de juin à octobre, soit **30 % de plus qu'en 2019**.

L'envie était de **se mettre au vert et de profiter du grand air** ! 40% des visiteurs souhaitaient faire de la randonnée sur le territoire, 23% désiraient découvrir le territoire, ses sources, ses lacs et ses forêts pour se promener ou farnienter.

Nos suivis de fréquentation démontrent que la plupart des visiteurs (44%) sont restés plusieurs jours voire plus d'une semaine pour prendre le temps de découvrir le territoire, avec le même ravissement de trouver ici du calme et de la fraîcheur.

Une envie nature que nous retrouvons aussi dans le **succès de l'aire de bivouac** : 185 adultes et 21 enfants (de juin à octobre) ont expérimenté les aménagements de Millevalches et certains ont même bravé la pluie et le vent,

mais toujours avec le sourire et pour beaucoup avec la joie d'être spectateur d'un ciel étoilé exceptionnel.

Le bilan de cette saison est très positif, la conjoncture particulière de cette année a incité le tourisme local, et a ainsi peut-être créé de nouvelles destinations phares !

Maison du Parc - 7 route d'Aubusson - 19290 MILLEVACHES - 05 55 96 97 00 - www.pnr-millevalches.fr



L'ÉCHO DU PARC

la lettre d'information aux élus

VOEUX du Président



Madame, Monsieur

A l'aube de cette nouvelle année je tiens à vous souhaiter tous mes vœux de santé et de réussite. Que 2021 efface au plus vite le mauvais souvenir de 2020 !

Pour notre syndicat mixte, cette année sera l'année de la proximité, de la sérénité retrouvée, et des projets. En somme celle d'un nouveau départ !

Je suis heureux, à cette occasion, de vous annoncer le recrutement de notre nouvelle directrice, Juliette Gioux. Beaucoup ont pu apprécier et mesurer ses qualités humaines et ses compétences, que ce soit en tant que directrice financière du parc ou en tant que Directrice Générale des Services de Creuse Grand Sud. Nous lui souhaitons la bienvenue.

C'est l'occasion également de remercier Isabelle Blanc pour le précieux travail de réorganisation des services qu'elle a entamé. Elle poursuivra pendant encore quelques mois son action sur de nouvelles fonctions afin de nous aider à élaborer les principaux axes de notre politique et préciser notre projet de gouvernance.

Comme je vous l'avais promis, j'ai entamé le cycle des réunions de secteur que je souhaite conduire tout au long de l'année 2021. Le maillage est celui des anciens cantons. C'est l'occasion de vous rappeler les missions et actions du parc et d'être à votre écoute. Bonne année !

Philippe Brugère,
Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin



► Une nouvelle Directrice pour le Parc

Juliette GIOUX vient d'être nommée Directrice Générale des Services du Parc. Si son nom ne vous est pas inconnu c'est qu'elle a déjà exercé au sein de l'équipe du PNR. En effet, arrivée en 2005, Juliette GIOUX est alors gestionnaire du programme européen Leader, elle est ensuite choisie pour prendre la responsabilité administrative et financière en 2007. Fin 2016, elle demande une disponibilité et rejoint le 1er janvier 2017 la Communauté de communes Creuse Grand Sud où elle exerce dans un premier temps la mission de Directrice des finances. Puis en 2018, elle y est nommée Directrice Générale des Services.

Mais le Parc se rappelle à elle quand la native de Pérols-sur-Vézère apprend que le Parc recrute pour sa Direction. Motivée et déterminée à mettre au service du syndicat l'ensemble de ces précieuses compétences, elle postule.

Philippe Brugère, Président du Parc, et l'ensemble des élus lui accordent toute leur confiance pour mener à bien les missions qui lui seront confiées.

PROCHAINES RÉUNIONS SYNDICALES

► Bureau syndical :
mardi 12 janvier à 9h30
à la salle des fêtes de Meymac

► Comité syndical :
mardi 26 janvier à 14h
à Meymac (heure et lieu à confirmer)



► NOUVEAU !

Aux éditions Marabout, Hachette et la Fédération des Parcs font paraître pour la première fois un livre qui mêle gastronomie et découverte des territoires. Itinéraire gourmand dans les Parcs naturels régionaux - Recettes de chef, producteurs et produits locaux exprime la qualité des produits et des producteurs des 49 Parcs qui ont participé à cet ouvrage !

Parmi eux, le Parc de Millevaches en Limousin qui présente l'établissement Le Ranch des Lacs à Augne (87). Jules et Françoise y partagent leur parcours, leurs expériences et quelques secrets de cuisine !

Le livre est disponible en librairie.



EN SAVOIR +
sur la Charte forestière [www](http://www.pnr-millevaches.fr)

► Des formations pour les élus sur les thématiques forestières

Dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire, **des formations à destination des élus sont organisées sur la forêt et à la filière bois**. L'élu a un rôle à jouer en tant qu'aménageur de son territoire, propriétaire forestier ou encore maître d'ouvrage public.

Pour débiter 2021, nous vous proposons, en partenariat avec les Collectivités Forestières de Nouvelle-Aquitaine et l'ONF des demi-journées de formation à destination des nouveaux élus mais pas que ! Ce sera l'occasion d'aborder de multiples thématiques en se basant sur les retours d'expérience du territoire : la multifonctionnalité des forêts ; l'accueil du public ; la biodiversité forestière ; le bois énergie et les circuits courts ; **l'intégration du bois local dans les constructions publiques** ; le foncier forestier ...

Les dates de ces temps d'échange, prévus au 1er trimestre 2021, vous seront communiqués très prochainement [ici](#) !



EN SAVOIR + sur l'intégration du bois local dans la construction publique!

Consultez le catalogue des projets exemplaires accompagnés par le PNR et prenez contact avec le Parc pour toutes informations complémentaires !



Contact : Floriane Roson - Chargée de mission Forêt Bois - Charte Forestière de territoire / 05 55 96 97 05

► Sylvotrophée 2020

Initialement prévue les 3 et 4 novembre, a dû être reportée aux 3 et 4 mars 2021 en raison de la crise sanitaire.

En bref, le Sylvotrophée, c'est :

- Valoriser les initiatives de gestion multifonctionnelle
- Proposer un lieu d'échange entre un jury d'experts et d'usagers et les propriétaires forestiers
- Evaluer une gestion à travers les aspects économiques, environnementaux et sociaux.

Une dizaine de candidatures ont été reçues pour cette édition, témoignant d'un engouement des propriétaires et gestionnaires à valoriser leur forêt et à partager leur passion. Quatre parcelles ont été présélectionnées et un jury composé de 3 collèges (Gestion forestière ; Ecologie forestière et Usages) se rendra sur place pour élire la parcelle lauréate. Une remise des prix sera organisée au printemps, et sera l'occasion de vous partager les échanges qui auront eu lieu lors de ces journées.

<https://www.pnr-millevaches.fr/-Sylvotrophee->

► Un observatoire photographique des paysages pour le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Après la vallée de la Diège, ce sont **les Monédières** qui seront sous l'objectif du photographe missionné par le Syndicat du Parc afin d'observer l'évolution des paysages. Il procédera soit à partir de cartes postales anciennes, soit en prenant aujourd'hui la première photographie d'un site qui sera rephotographié au fil des ans.

Possesseurs de cartes postales ou photos anciennes, motivés par la photographie de paysage, volontaires pour partager des paysages que vous aimez ou qui vous ont interpellés... le Parc cherche des relais pour ce projet visant à impliquer les acteurs locaux et les habitants, faites-vous connaître !

L'observatoire photographique devrait prochainement concerner toute la partie corrézienne avant la Creuse et la Haute-Vienne. Il s'intéresse au paysage remarquable mais aussi et surtout au paysage de notre quotidien...

Pour consulter l'observatoire : www.opp-paysage.pnr-millevaches.fr

(Projet financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et la DREAL)

Contact : Florence Lepié - Chargée de mission Paysage / 05 55 96 97 24



La Pommerie, Saint-Setiers : évolution d'un village réhabilité

► Opération « Destination Parcs », une grande première collective !

Dans le contexte de la définition d'un cadre stratégique commun aux Parcs naturels régionaux sur le thème « tourisme et sport de nature », la Fédération des Parcs a proposé aux PNR de travailler à un projet dénommé « Destination Parcs » qui a vocation à mettre sur le marché une offre touristique spécifique des Parcs naturels régionaux, appuyé sur un positionnement partagé nommé - provisoirement - « Utopie Rurale ».

Pour cela, la Fédération a procédé en 2 étapes depuis 2018 : d'abord, la conduite d'une étude de faisabilité du contenu de la destination, puis la modélisation de la stratégie de construction et de mise en marché de la destination.

Désormais, le projet est en phase d'amorçage de la construction de l'offre au sein du réseau des Parcs. Pour la démarrer, la Fédération des Parcs a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt dans le réseau des Parcs pour en retenir une dizaine. Candidat, le PNR de Millevaches en Limousin a été retenu pour la qualité de son dossier. Ce projet permettra au Parc de conforter des partenariats opérationnels déjà amorcés tout en profitant de la dynamique régionale.

Contact : Gilles Despeyroux - Chargé de mission Tourisme durable / 05 55 96 97 03

Maison du Parc - 7 route d'Aubusson - 19290 MILLEVACHES - 05 55 96 97 00 - www.pnr-millevaches.fr



➤ La Communauté de Commune « HCC » communique :



Mandat 2020-2026

Pierre Chevalier réélu, une équipe de 14 vice-présidents

Lors du conseil communautaire du 16 juillet dernier, les 102 conseillers communautaires se sont réunis et ont réélu Pierre Chevalier à la tête de Haute-Corrèze Communauté pour un deuxième mandat. Le même soir, 14 élus ont été désignés vice-présidents.



Quatre piliers porteront les actions communautaires.

Attirer et accueillir de nouvelles populations permettra de remplacer les 3 000 départs à la retraite des dix prochaines années.

Préserver et valoriser le paradis environnemental dans lequel nous vivons et le mettre en valeur par tous les moyens.

Développer et ancrer : il s'agit d'accompagner nos entreprises, les

porteurs de projet, de développer l'emploi et l'économie touristique pour ancrer les habitants et les touristes.

Innover et interagir : il est important de coller à l'ère du temps et de véhiculer une image moderne auprès de nos habitants avec lesquels nous interagissons régulièrement pour répondre à leurs besoins, à leurs attentes et rendre des comptes.

Les délégations des vice-présidents

- **Christophe Arfeuillère** : développement économique
- **Philippe Brugère** : économie touristique, accueil et attractivité
- **Philippe Roche** : finances et évaluation des politiques publiques
- **Alain Fonfrede** : déchets ménagers et assimilés
- **Eric Ziolo** : projet de territoire et projet d'administration
- **Dominique Miermont** : culture et médiathèque
- **Jean-Marc Michelon** : proximité et relation aux communes
- **Jean-Pierre Guitard** : urbanisme et services techniques
- **Serge Guillaume** : énergies renouvelables et transition écologique
- **Jean-François Michon** : eau et milieux naturels
- **Aurélie Gibouret-Lambert** : enfance, jeunesse et parentalité
- **Michel Pesteil** : sports loisirs
- **Pascal Montigny** : santé et solidarités
- **Gilles Magrit** : habitat

Des aides pour les entreprises

Pendant la crise sanitaire 2020, Haute-Corrèze Communauté a mis en place un Dispositif d'Aide à la Reprise Économique appelé DARE. Créé pour soutenir les très petites entreprises (TPE) du territoire, il a été alimenté par les fonds propres de l'intercommunalité et un fonds de solidarité avec les acteurs locaux pour un total de 278 000 € d'aides versées.

25 250 € par des communes membres : Bellechassagne, Bugeat, Laroche près Feyt, Merlines, Mestes, Pérols sur Vézère, Peyrelevade, St Etienne la Geneste, St Germain Lavolps, St Pardoux le Vieux, St Rémy, St Setiers, Sornac, Soursac

25 000 € par des partenaires privés (Leclerc et EDF)

13 250 € du département de la Creuse

214 400 € d'autofinancement de Haute-Corrèze Communauté

Pour connaître les aides disponibles, rendez-vous sur hautecorrezecommunaute.fr

Vie culturelle pérolaise - Le Comité des Fêtes :

La Saison 2020

Cette année 2020 fut incontestablement une année particulière : le covid-19 nous a joué des tours. Exit notre soirée traditionnelle de la Saint-Jean du mois de juin et les concerts de l'été dans l'église, au moins sous leurs formes habituelles.

Malgré tout, et heureusement, nous avons néanmoins pu organiser notre «Fête Nationale» annuelle du 3ème dimanche du mois d'août sous une forme certes réduite, et pu ouvrir le Bar Ephémère tous les vendredis et samedis de ce même mois.

La Fête a donc été quelque peu chamboulée puisqu'elle s'est déroulée sur 1 seul jour, contrairement aux deux jours de 2019 et des années précédentes. Barrières sanitaires obligent, notre fête s'est produite cette année sur l'Aire des Camping-cars, derrière la Mairie et le parcours des chars fut considérablement raccourci. Elle a débuté par un Concours de Pétanque le matin, suivi de la traditionnelle buvette toute la journée, et enfin, frites, grillades et tapas le soir pour se restaurer.

Deux concerts se sont produits sous un auvent surélevé permettant la distanciation imposée :

- Le premier aux alentours de 15h30 avec le groupe Jimi Drouillard Quartet et notre Pérolais d'adoption Eric Gombart.
- Le deuxième vers 19h30 avec Mélanie Diss, chanteuse de variétés françaises.

Mais bien sûr, le clou de la fête, comme tous les ans à Pérols sur Vézère, fut le passage des chars vers 17h00. Beaucoup d'imagination encore cette année, beaucoup de gaieté, et un thème COVID 19 imposé par l'actualité. La bourriche offerte par notre bienfaitrice annuelle, qui a eu beaucoup de succès, a été tirée au sort entre les 2 passages des chars.

Notre Fête s'est clôturée prématurément à 21h30 par suite du violent orage et à l'absence d'électricité au niveau de la buvette, au lieu des 2h du matin des années précédentes. L'état de crise sanitaire a également interdit le bal habituel. Voici quelques images de la fête 2020 :



*Jacques Felber
Le 16 août 2020*
Un public abondant malgré la COVID 19



*Jacques Felber
Le 16 août 2020*
Le groupe Jimi Drouillard Quartet

Quelques chars du traditionnel défilé





La fin des traîtres pangolins chinois à Pérois-sur-Vézère

Merci encore à tous les bénévoles, au personnel communal, Merci à Jacques Delhière pour ses belles photos, Merci aux cuisiniers des grillades du 16 août et Merci à Yvette Orlianges.

Malgré les difficultés imposées par la pandémie, le bilan financier du comité des fêtes est bénéficiaire et sa santé financière est largement préservée.

Après la démission de la présidente Anna Courteix, qui souhaite le meilleur au Comité des Fêtes et à Pérois-sur-Vézère pour la suite, un nouveau bureau est en cours de constitution.

Une très bonne année 2021 à tous !

Et surtout Bonne Santé !

Vie des associations

Société de chasse de Pérols-sur-Vézère

Un peu d'histoire

La société de chasse de Pérols a été créée en 1962 ce qui en fait l'une des plus anciennes associations de la commune. Nous fêterons ses 60 ans l'année prochaine et, à cette occasion, nous prévoyons d'organiser un repas convivial auquel tous les habitants de Pérols seront conviés (en espérant que la vaccination aura eu raison de la Covid). L'association a fait preuve de son efficacité pour gérer la chasse sur le territoire de la commune : les propriétaires ont donc cédé (gracieusement) leur droit de chasse à l'association, à charge pour elle d'organiser sur plus de 4000 ha :

- Les battues de régulation du grand gibier, sangliers, cerfs et chevreuils (pour ces deux dernières espèces en respectant les attributions décidées par le Préfet).
- L'indemnisation des dégâts occasionnés par le gibier sur les cultures et les forêts et nous sommes toujours à l'écoute des propriétaires en intervenant dès que des problèmes nous sont signalés.
- La réglementation sur la chasse (nombre de chasseurs acceptés, jours de chasse, prélèvements maximums autorisés,) dans la limite des arrêtés préfectoraux.
- La bonne entente avec tous les autres usagés des espaces naturels : marcheurs, joggeurs, cyclistes, amoureux du quad ou du 4x4, et nous nous efforçons d'entretenir les meilleures relations avec tous.

Notre association accueille 140 membres qui tous s'acquittent d'une cotisation annuelle variable en fonction de leur résidence : 60 sont résidents sur la commune, 40 sur les communes limitrophes et 40 originaires d'autres communes. Ce nombre significatif d'adhérents montre combien la chasse est un loisir populaire, ancré dans notre culture et notre mode de vie, nous y sommes profondément attachés et si nous pouvons concevoir que certains ne soient pas chasseurs voire n'aiment pas la chasse, ils doivent comprendre que cette activité est partagée par beaucoup, qu'elle est nécessaire à l'équilibre des espèces et qu'en faisant preuve d'un peu de tolérance la vie en commun dans notre village n'en sera que plus agréable.

En ce début d'année tous les membres de notre association vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2021.



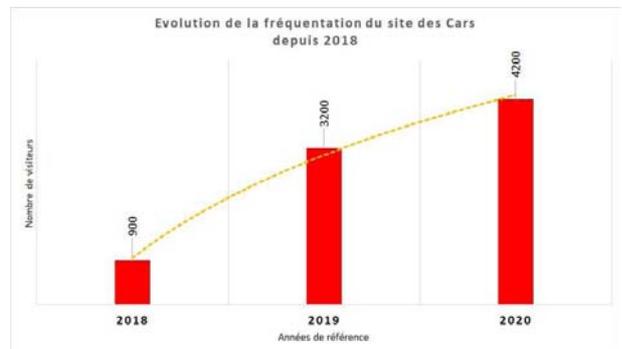
Paul GIOUX

Association du Bac des Cars (ABDC)

Le 31 août dernier, le site gallo-romain des Cars a clôturé sa saison estivale 2020. Les derniers chiffres sont tombés : le site a comptabilisé plus de 4200 visiteurs sur les deux mois d'été, en hausse de plus de 1000 visiteurs par rapport à 2019.

Une fréquentation en hausse de 465% depuis la remise en service à l'été 2019 :

Les raisons de l'amélioration de la fréquentation sont multiples. C'est la somme de plusieurs facteurs : la présence du site des Cars parmi les 15 grands sites touristiques mis en valeur par le Comité Départemental du Tourisme sur son site web et ses flyers, l'articulation des visites guidées gratuites à un café-terrasse vendant des produits locaux sur le site, le travail de terrain des offices de tourisme de Haute-Corrèze et, sans doute, cet été « COVID19 » si particulier qui a rebattu les cartes du tourisme estival en France.

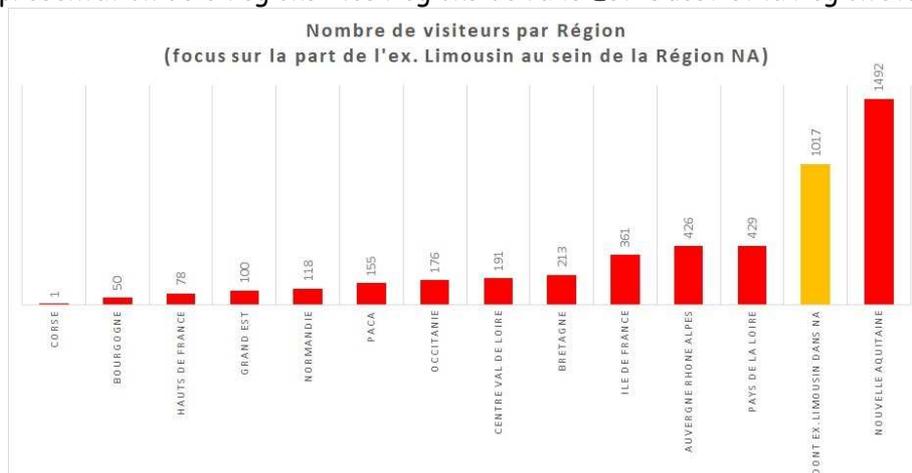


Un public plus jeune : 75% des visiteurs ont moins de 45 ans

L'analyse de la fréquentation du site pendant l'été montre également un rajeunissement des visiteurs. Les jeunes adultes 25-45 ans (42%) et les familles (36%) représentent plus des 2/3 de nos visiteurs. L'image d'un site n'attirant que les spécialistes parmi une population âgée est donc révolue. L'archéologie et l'Histoire paient !

75% des visiteurs viennent d'ailleurs que de l'ex-Région Limousin

Cette proportion est sensiblement la même qu'en 2019. La répartition par Région est intéressante, elle montre une surreprésentation de 3 régions : les Régions de l'axe Est-Ouest et la Région Ile-de-France.



50% des visiteurs suivent la visite guidée gratuite et ils sont généreux !

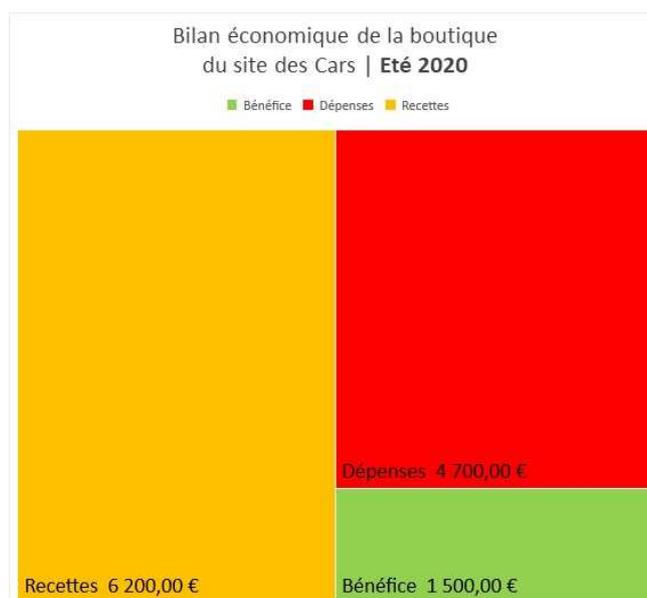
Il ressort des chiffres 2019 et 2020 que la qualité de la visite guidée gratuite a une importance considérable dans le projet touristique du site. En effet, les touristes rechignent à payer pour une visite guidée mais, si celle-ci est gratuite, ils la prennent, et, si la visite est de qualité, ils sont ensuite souvent les premiers clients de la boutique. Une visite guidée réussie est également l'assurance pour les guides d'un pourboire qui vient s'ajouter à leur salaire. En août 2020, les guides ont engrangé, chacun, 600 € de pourboires !

Un café-terrasse boutique bénéficiaire :

Globalement, le café terrasse boutique a réalisé une belle saison avec un chiffre d'affaire d'environ 6200€ pour un bénéfice proche de 1500€. C'est un résultat encourageant qu'il faut prendre avec prudence compte tenu du contexte estival exceptionnel. Reste que la preuve est faite de la pertinence d'une boutique terrasse sur le site.

Le site des Cars en est à ses débuts malgré ses 2000 ans d'existence et l'association du Bac des Cars lance déjà un appel à candidature : tou(te)s candidat(e)s intéressé(e)s par le poste de guide sur le site des Cars pour l'été 2021 (juillet ou août) sont invités à adresser leur candidature

bacdescars@gmail.com. Le profil attendu est simple : être motivé, travailleur, toujours souriant, parler un minimum anglais et avoir plus de 18 ans avant la prise de poste.



Association « VIVRE à PEROLS »

Après cette année 2020 difficile, souhaitons une meilleure année 2021.

Bonne année, bonne santé, et à bientôt « au pays » .

Le président François Nony

AMRC (Association des Moulins de Razel et Chaumeil)

Chers adhérents de l'association des moulins de Razel et Chaumeil. Nous vous souhaitons la meilleure année possible et d'avoir prochainement le plaisir de nous réunir à nouveau pour de nouvelles découvertes patrimoniales de notre territoire d'exception.

Depuis plus de 10 ans déjà vous nous accordez votre soutien et nous vous en remercions sincèrement. Votre bonne humeur et votre entrain animent joyeusement nos manifestations ; votre participation aux actions de défrichage nous est précieuse pour maintenir la beauté de nos sites et mettre en valeur notre petit patrimoine. C'est aussi l'occasion d'échanges chaleureux que nous souhaitons voir perdurer.

Aussi, malgré l'incertitude de la période, nous prévoyons d'organiser notre Assemblée Générale courant mars. La date sera définie en fonction des nouvelles directives gouvernementales.

Nous travaillons actuellement sur la création possible d'un chemin au départ de l'abri de berger pour aller rejoindre le petit pont. Ce sentier longera en léger surplomb la rivière, facilitera l'entretien de la parcelle et ravira les promeneurs avec ce nouveau point de vue.

D'autre part, en association avec le CEN (conservatoire d'espaces naturels), nous envisageons une journée autour des moulins de Razel avec une petite transhumance de moutons le 14 juillet prochain. Surtout notez-le sur vos agendas. Également, comme tous les ans, une opération nettoyage du site avec un bon casse-croûte à la clé sera à l'ordre du jour. Nous vous tenons informés sitôt que possible.

Bien amicalement à vous tous.

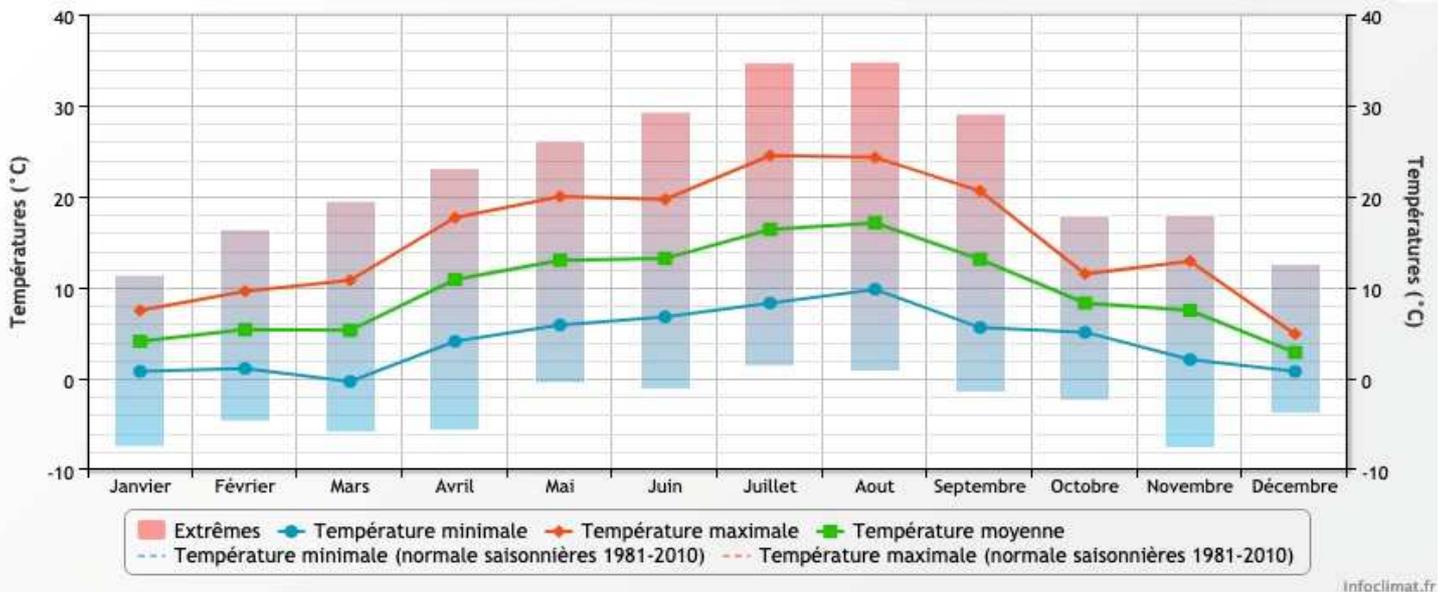
Relevés météorologiques à Pérols-sur-Vézère, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020:

<http://sites.google.com/site/perolsmeteo/> et <https://www.infoclimat.fr/>

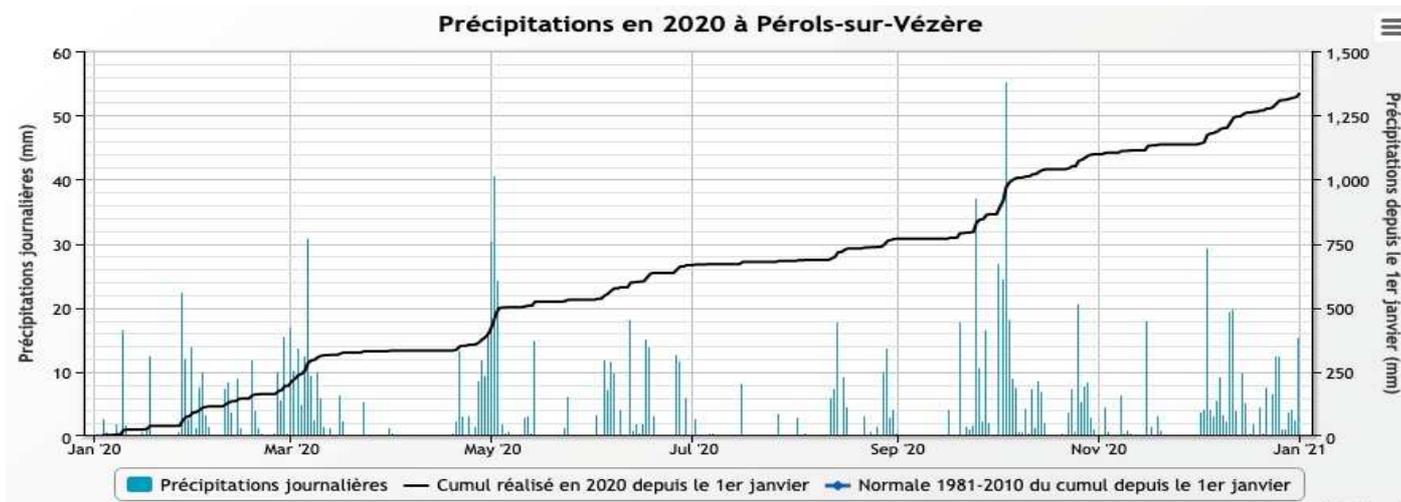
	janv. 2020	fev. 2020	mars 2020	avr. 2020	mai 2020	juin 2020	juil. 2020	août 2020	sept. 2020	oct. 2020	nov. 2020	dec. 2020	Année complète
Tempé. maxi extrême	11,4 le 16	16,4 le 16	19,5 le 19	23,1 le 11	26,1 le 21	29,3 le 24	34,7 le 31	34,8 le 7	29,1 le 14	17,9 le 21	18,0 le 1	12,6 le 22	34,8 le 7 août
Tempé. maxi moyennes	7,5	9,6	10,8	17,7	20,0	19,7	24,5	24,3	20,6	11,5	12,9	4,9	15,3
Tempé. moy moyennes	4,1	5,4	5,3	10,9	13,0	13,2	16,4	17,1	13,1	8,3	7,5	2,9	9,7
Tempé. mini moyennes	0,8	1,1	-0,3	4,1	5,9	6,8	8,3	9,8	5,6	5,1	2,1	0,8	4,2
Tempé. mini extrême	-7,5 le 12	-4,7 le 15	-5,9 le 26	-5,7 le 3	-0,5 le 24	-1,2 le 10	1,4 le 7	0,8 le 4	-1,5 le 27	-2,4 le 19	-7,6 le 30	-3,8 le 27	-7,6 le 30 nov.
Tempé. maxi minimale	0,9 le 19	3,1 le 26	0,9 le 30	9,8 le 30	11,9 le 1	13,0 le 5	14,8 le 15	15,9 le 30	6,4 le 27	5,6 le 15	4,3 le 20	0,1 le 25	0,1 le 25 dec.
Tempé. mini maximale	8,6 le 31	8,4 le 3	6,3 le 11	10,4 le 22	12,4 le 5	14,7 le 26	15,1 le 31	16,7 le 21	14,1 le 19	12,5 le 22	11,4 le 7	6,9 le 19	16,7 le 21 août

	janv. 2020	fev. 2020	mars 2020	avr. 2020	mai 2020	juin 2020	juil. 2020	août 2020	sept. 2020	oct. 2020	nov. 2020	dec. 2020	Année complète
Cumul Précip	93,0	120,2	119,6	101,2	97,6	134,8	16,2	86,0	96,0	234,0	38,2	199,8	1336,6
Max en 24h de précips	22,4 le 27	17,0 le 29	30,8 le 5	30,4 le 30	40,6 le 1	18,2 le 11	8,2 le 15	17,8 le 13	37,2 le 24	55,2 le 3	18,0 le 15	29,4 le 3	55,2 le 3 oct.
Max en 5j de précips	52,6	48,8	72,2	76,6	68,2	40,6	8,2	40,6	69,0	133,8	23,8	54,2	133,8 [oct.]
Moyenne ≥ 1 de précips [?]	8,1	7,4	7,9	10,0	12,0	8,4	4,9	7,0	9,6	11,5	5,1	7,6	8,3
Rafale maximale	56,2 le 20	64,4 le 27	61,2 le 2	53,3 le 30	43,6 le 1	51,5 le 26	37,1 le 12	33,8 le 12	54,7 le 24	61,2 le 3	46,8 le 7	58,0 le 27	64,4 le 27 fev.
Pression minimale	1009,1 le 28	1002,4 le 29	986,9 le 2	1004,9 le 20	995,9 le 11	998,7 le 4	1010,9 le 1	1005,0 le 20	1004,8 le 24	985,6 le 2	1010,7 le 15	982,4 le 28	982,4 le 28 dec.
Pression maximale	1038,1 le 20	1035,9 le 5	1030,3 le 17	1025,6 le 7	1033,3 le 24	1026,1 le 21	1023,5 le 4	1022,5 le 23	1027,7 le 8	1026,9 le 30	1035,2 le 20	1030,4 le 26	1038,1 le 20 janv.

Températures en 2020 à Pérols-sur-Vézère



Après un printemps chaotique, l'année 2020 fut marquée par de brèves canicules atteignant 35°C en juillet et août. Il faut noter que les amplitudes thermiques journalières dépassèrent alors certains jours les 30°C ! Pour autant, il gela certains jours à Pérols de janvier à juin puis de septembre à décembre, ce qui illustre bien l'accentuation de l'extrême variabilité de notre climat.



A la suite des canicules de juillet et août, nos ruisseaux de tête de bassins affrontèrent une nouvelle sécheresse avec d'extrêmes basses eaux et seules les heureuses pluies importantes de fin septembre évitèrent, in extremis, un nouvel assèchement. Il faut dire toutefois que le changement climatique n'est pas le responsable de cette nouvelle et pénible situation et que l'aménagement actuel de notre territoire, avec l'extension d'un important couvert résineux, particulièrement gourmand en eau, explique aussi en partie cela.



Les moulins de Razel en grandes eaux

ANNEE 2020

RELEVÉ COMPTEUR D'EAU DE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Mail :

INDEX RELEVÉ AU COMPTEUR :

OBSERVATIONS :

DATE :

SIGNATURE

Pour ceux qui ne l'ont déjà fait, merci de retourner le présent coupon à la mairie de PEROLS SUR VEZERE le plus tôt possible.